

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice sauf :

Pouvoir : J. DEMARGNE ayant donné pouvoir à P. CUSSON

S. LAUNAY ayant donné pouvoir à S. HALLEY

Absents excusés : J. MARTIN

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Guillaume JULIEN, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

C. DESMARES est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu du 19 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

A l'aide d'un tableau de synthèse, M. le Maire présente les totaux réalisés au titre de l'exercice 2023 et les compare au prévisionnel. Il rappelle que toutes ces données financières ont été présentées en commission des finances le 9 Février.

Sur le même support, il soumet les chiffres du Budget Primitif 2024. Il rappelle que le projet de budget est proposé sans augmentation des impôts.

Le Compte Administratif 2023, l'affectation du résultat et le Budget Primitif 2024 sont ainsi présentés. M. le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BOUCAU, doyenne d'âge, délibérant sur le Compte Administratif 2023 dressé par Guillaume JULIEN, Maire, à l'unanimité :

- prend connaissance de la présentation du compte administratif :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		305 976,25		629 428,04	-	935 404,29
Résultats affectés			47 799,75		47 799,75	-
Opérations de l'exercice	1 875 910,23	850 837,04	898 024,08	1 225 455,07	2 773 934,31	2 076 292,11
TOTAUX	1 875 910,23	1 156 813,29	945 823,83	1 854 883,11	2 821 734,06	3 011 696,40
<i>Résultats de clôture</i>		- 719 096,94		909 059,28		189 962,34
Restes à réaliser		228 000,00			-	228 000,00
RESULTAT CUMULES	-	- 491 096,94	-	909 059,28	-	417 962,34
RESULTATS DEFINITIFS	491 096,94			909 059,28		417 962,34

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire remercie le conseil.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC EXERCICE 2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 061019

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MORTAGNE-AU-PERCHE

ETABLISSEMENT : SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

38200 - SAINT-DENIS-SUR-SARTHON

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 032 374,97	1 569 765,97	3 602 140,94
Titres de recette émis (b)	850 837,04	1 225 495,52	2 076 332,56
Réductions de titres (c)		40,45	40,45
Recettes nettes (d = b - c)	850 837,04	1 225 455,07	2 076 292,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 032 374,97	1 569 765,97	3 602 140,94
Mandats émis (f)	1 876 742,84	898 945,08	2 775 687,92
Annulations de mandats (g)	832,61	921,00	1 753,61
Dépenses nettes (h = f - g)	1 875 910,23	898 024,08	2 773 934,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		327 430,99	
(h - d) Déficit	1 025 073,19		697 642,20

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 061019

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MORTAGNE-AU-PERCHE

ETABLISSEMENT : SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

38200 - SAINT-DENIS-SUR-SARTHON

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	305 976,25		-1 025 073,19		-719 096,94
Fonctionnement	629 428,04	47 799,75	327 430,99		909 059,28
TOTAL I	935 404,29	47 799,75	-697 642,20		189 962,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
38201-CCRS SAINT-DENIS-SUR-SARTHON					
Investissement					
Fonctionnement	13 258,23		831,74		14 089,97
Sous-Total	13 258,23		831,74		14 089,97
TOTAL II	13 258,23		831,74		14 089,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	948 662,52	47 799,75	-696 810,46		204 052,31

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune, adopte à l'unanimité le compte de gestion de la Trésorerie identique à celui de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2023

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

- un résultat de clôture de l'exercice 2022 : 629 428,04 €
- une affectation en investissement 2022 : - 47 799,75 €
- un résultat positif pour l'exercice 2023 : 327 430,99 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : 909 059,28 €

En section d'investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2022 : 305 976,25 €
- un résultat de l'exercice 2023 : - 1 025 073,19 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 (D 001) : - 719 096,94 €
- un solde des restes à réaliser 2023 : 228 000,00 €
- soit un besoin de financement (1068) : - 491 096,94 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement au compte 1068 (recette)	491 096,94 €
En section de fonctionnement le solde au compte 002 (recette)	417 962,34 €

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX 2024

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition de l'exercice 2023 comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 15,40 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties part communale : 14,19 %
part départementale : 27,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,29 %

CHARGE M le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

BUDGET 2024

G. JULIEN ayant présenté toutes les rubriques du budget aux membres du conseil et procède à une lecture par chapitre.

Il est proposé au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :
En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de : 1 348 262,00 €
En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de : 1 847 597,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le budget de la commune est adopté.

AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57, conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS 2024

C. DESMARES présente aux membres du conseil les demandes sur lesquelles il a travaillé avec les représentants des associations.

Sont votées, à l'unanimité, les subventions suivantes :

L'ACCUEIL	100 €
Amaelles (ex UNA)	75 €
AFM Téléthon	75 €
AFSEP	75 €
Amicale des Anciens Combattants	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
Association de Découverte de la Nature	500 €
ASTMNA - Association Sportive des Travailleurs Maine-Normands Alençonnais	75 €
Association Un Geste Un Rêve Un Sourire GRS	75 €
Association Chasse Communale	180 €
Association Le Chat Potée	75 €
Association des Donneurs de Sang	75 €
Banque Alimentaire	300 €
Cinéma L'Aiglon	250 €
CLIC - <i>Centre Local d'Information et de Coordination</i>	50 €
Club Plaisir d'Automne	750 €
Croix Rouge Française	75 €
CRPL – <i>Comité Aide Humanitaire de la Vallée du Sarthon aux Réfugiés Palestinien du Liban</i>	800 €
Espérance Condé sur Sarthe (<i>Foot</i>)	300 €
Faune et Flore	200 €
France Alzheimer	75 €
Judo Taïso St Denis	1 000 €
Ligue contre le Cancer	125 €
Prévention Routière	75 €
Rencontre du TAPIS VERT	700 €
Restaurants du Cœur	200 €
Secours Catholique	100 €
Secours Populaire	90 €
SOUTIE Jean-Yves	70 €
VMEH - <i>Visites des Malades en Établissements Hospitaliers</i>	75 €
TOTAL Accordé	6 890 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES LOCAUX CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

M. le Maire rappelle au conseil que la Communauté Urbaine d'Alençon exerce la compétence « gestion des équipements culturels communautaires », notamment avec le réseau des médiathèques. A cet effet, la convention relative au remboursement des frais d'entretien des locaux concernant la bibliothèque qui avait été signée avec la CUA est arrivée à son terme le 31 décembre 2023.

Le conseil communautaire en date du 8 février 2024 propose une nouvelle convention pour une durée d'un an, renouvelée chaque année par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance de la nouvelle convention et en avoir délibéré, à l'unanimité Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe les conseillers que dans le cadre du report de la déviation de la RN12, un courrier avait été adressé à M. le Préfet sollicitant des travaux d'aménagement de sécurité avec des propositions. Ce courrier n'a pas fait l'objet de réponse à ce jour. Une relance sera faite prochainement.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance.



